



Abdoulaye opéré le 23 Juin 2023.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS EXCEPTIONNEL**  
**Trimestre 4 - 2023**  
**CENTRE CARDIO-PEDIATRIQUE FESTOC**  
**HÔPITAL MERE ENFANT LE LUXEMBOURG**  
**FINANCEMENT MONACO COLLECTIF**  
**HUMANITAIRE**

## I INTRODUCTION

Ce rapport a pour principal objectif de faire un bilan du soutien de MCH depuis 2020. Ce bilan est tout autant financier qu'opérationnel. Il vise à promouvoir la transparence de la gestion des fonds de MCH et de partir sur de nouvelles bases communes pour 2024.

## II ACTIVITES DU CENTRE

Du mois d'octobre à décembre 2023, 23 enfants ont été opérés par l'équipe médicale du Centre FESTOC.

17 enfants ont été opérés de manière autonome par l'équipe médicale. Six enfants ont été opérés lors de la mission du professeur Ba et son équipe venue de Dakar. En effet, depuis le mois d'août 2023, la CDE se trouve dans l'incapacité d'organiser des missions à partir de la France. Le conflit diplomatique qui existe entre la France et le Mali a abouti à la fermeture des consulats dans les deux pays. Ainsi, ce sont les équipes sénégalaises du centre cardiaque, CUEMO de Dakar qui dorénavant, effectueront les missions de formation auprès de leurs homologues maliens.

La mission du professeur Ba s'est déroulée la première semaine du mois de décembre. Elle avait pour objectif de poursuivre la formation du personnel médical malien sur la prise en charge des tétralogies de Fallot. D'après le professeur Ba et son équipe, les équipes maliennes, soit les chirurgiens, les anesthésistes et l'équipe paramédicale seront en capacité d'opérer des enfants ayant une tétralogie de Fallot de manière autonome, encore après deux ou trois missions. Une fois que les équipes maliennes seront en maîtrise des tétralogies de Fallot, elles seront en capacité d'opérer 90% des enfants ayant une pathologie cardiaque.

Au mois de septembre, un nouveau chirurgien junior en provenance de Dakar a rejoint l'équipe malienne. Elle est aussi accompagnée par deux internes en provenance de l'université de Bamako, département du DESS de chirurgie thoracique cardiaque et vasculaire.

## III BILAN 2019 – 2023 MCH

### 3.1 Bilan complet

Depuis 2019, ce sont 38 enfants qui ont été opérés grâce au soutien de MCH :

- 27 enfants ont bénéficié d'un forfait complet.
- Un enfant a bénéficié d'un forfait formé par la compilation des participations des familles ayant eu l'aide de MCH entre 2020 et 2023:
  - Depuis 2020, les participations issues des familles qui ont été soutenues par MCH ont atteint le montant de : 8.020 Euros.
  - Un enfant a bénéficié de ce montant pour son opération qui a coûté 5.335 Euros. Il reste donc 2.686€ de participation des familles ayant été soutenues par MCH.
- En 2022, 2 enfants qui ont été opérés grâce au soutien de MCH, ont eu besoin de soins complémentaires : un dialyse et une opération des yeux pour un montant de 332.34 Euros.

L'évolution du nombre d'enfants par année est le suivant :

Années	Nombre Enfants opérés
2019	10
2020	2
2021	10
2022	4

Au niveau financier, 185.000€ ont été versés par MCH pour soutenir des opérations cardiaques d'enfant vulnérable. 131.791 euros ont été dépensés pour les opérations. Il reste donc un reliquat pour l'année 2024 de **18.211 Euros**.

Il est facile de retrouver ses chiffres dans les deux fichiers de suivi financier qui accompagnent ce rapport. Des petites différences pourront être trouvées, elles sont dues à des arrondis effectués par le logiciel Excel.

### 3.2 Erreur dans le rapport T2 2023

Une erreur au niveau du suivi financier a été produite lors de l'élaboration du rapport T2 2023. Cette erreur est due à 2 éléments :

- Les soins complémentaires offerts à deux enfants qui avaient bénéficié de forfaits MCH n'ont pas été inclus dans le suivi du budget. Ils auraient dû être inclus à la fin de l'année 2022, mais ont été oubliés. C'est pourquoi ils sont inclus en 2023 (Voir tableau).
- Une deuxième erreur provient de la gestion des participations des familles qui ont bénéficié du soutien de MCH. Cette erreur est survenue durant le 2nd trimestre 2023 et concerne 5 enfants.
  - La facture affectée à MCH pour ces cinq enfants a été de 21.509 Euros.
  - La facture réelle aurait dû être de 26.675 Euros.
  - Une erreur de 5.166 Euros a été produite.

Cette erreur a été régularisée. En effet, en janvier 2024, l'hôpital a émis une facture complémentaire de 5.166€. Ces fonds ont été versés à l'hôpital par CDE.

Comme MCH ne subventionne que des forfaits pleins. Un enfant, en 2023, a obtenu un forfait plein à partir des participations des familles ayant bénéficié du soutien de MCH de 2020 à 2023. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de MCH n'a pas évolué à cause de cette erreur, il reste celui enregistré au niveau de la CDE et de MCH.

## III Conclusion et perspectives

Une réunion a été organisée en janvier 2024. Enfin d'analyser les causes de l'erreur effectuée en 2023. Il s'est avéré qu'elle provenait d'une mauvaise interprétation de l'utilisation de la participation des familles et au manque de compréhension de la volonté de MCH de systématiquement financer 100% des forfaits.

Les différents outils de suivi MCH et CDE ont été mis à jour pour éviter ce type d'erreur. Les deux fichiers sont joints à ce rapport.